Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20261105-DEL2026108-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 5 novembre 2026

N° 2026/108

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 14 – de votants 14
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 29 octobre 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. DESTAYS, Mme NOEL, M. LE FLOHIC, Mme RAULT, Mme DETOC, M. PERON, Mme MORIN-FREBOURG, M. ANGER, M. DUGUE, M. GUERIN, Mme ALIX DRUAIS

Absents excusés : Mme MIRA,

Procurations :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. PERON est ainsi désigné(e) pour assurer ces fonctions.

9- Objet : Cession d'une parcelle rue Jean Lizé

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2141-1 et suivants ;
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;
VU le Code de la voirie routière, notamment son article L. 141-3 ;

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une parcelle de terrain située rue Jean Lizée, cadastrée section AB sous le numéro 95, pour une superficie de 40 m². Celle-ci est d'une part isolée depuis la rue par un fossé, et d'autre part est bordée par 2 propriétés privées.

M. le Maire précise que cette parcelle relève du domaine privé de la commune et ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation du secteur. La surface de ce terrain ne permet pas d'y constater un autre intérêt pour la collectivité.

M. Desvignes, propriétaire de la parcelle AB 327 attenante, a proposé à la collectivité d'acquérir la parcelle communale AB 95.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20261105-DEL2026108-DE

Il est proposé d'approuver la vente de cette parcelle au prix d'un euro par mètre carré net vendeur, la prise en charge par l'acquéreur des frais liés à cette opération et de donner l'autorisation à M. le Maire de signer les actes et tout autre document nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'aliénation de cette parcelle du domaine privé cadastrée AB 95, située rue Jean Lizé, et d'une superficie de 40 m², du domaine privé au profit de M. Desvignes,
- Fixe le prix d'un euro par mètre carré (1€ / m²) net vendeur.
- Précise que l'ensemble des frais liés à cette vente (frais de notaire, frais de géomètre pour un éventuel document d'arpentage) sera intégralement pris en charge par l'acquéreur.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires, à signer l'acte authentique de vente à intervenir devant Notaire, ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.
- Indique que les recettes de la vente seront inscrites au budget de la commune.

ADOPTÉ : à 14 POUR

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon, le 5 novembre 2026

Le Maire,
Pascal DEWASMES

